



PADMAF

Plateforme d'Accélération et
de Développement des Marchés
artistiques Francophones Pluriels

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Célébrer la Diversité, Propulser la relève, enrichir la Francophonie).

Politique des ressources humaines

1. Objectif

La présente politique définit les principes et règles encadrant la gestion des ressources humaines au sein de PADMAF PLURIELS. Elle vise à assurer une gestion équitable, transparente et conforme aux lois applicables ainsi qu'aux exigences des bailleurs de fonds.

2. Champ d'application

Cette politique s'applique à :

- Tous les employés permanents et temporaires
- Les contractuels et consultants
- Les stagiaires et bénévoles
- Toute personne agissant au nom de PADMAF PLURIELS

3. Principes directeurs

PADMAF PLURIELS s'engage à :

- Offrir un environnement de travail respectueux et inclusif
- Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion
- Assurer la transparence dans les processus RH
- Garantir l'égalité des chances
- Respecter les lois du travail en vigueur en Ontario et au Canada

4. Recrutement et sélection

- Les postes sont comblés selon un processus équitable et ouvert
- Les critères de sélection sont basés sur les compétences et l'expérience
- Toute embauche doit être approuvée selon la structure de gouvernance interne
- Les conflits d'intérêts doivent être déclarés

5. Contrats de travail

- Tout employé ou contractuel doit avoir une entente écrite
- Les contrats précisent les responsabilités, la durée et la rémunération
- Les conditions peuvent être révisées selon les besoins organisationnels

6. Rémunération

- La rémunération est définie selon les budgets approuvés
- Elle doit être équitable et cohérente avec les standards du secteur culturel
- Toute modification salariale doit être approuvée par la direction et/ou le Conseil d'administration

7. Évaluation du personnel

- Des évaluations périodiques peuvent être effectuées
- Les performances sont évaluées selon des objectifs clairs
- Des mesures de soutien ou d'amélioration peuvent être mises en place

8. Code de conduite

Tous les membres de l'organisation doivent :

- Agir avec intégrité et professionnalisme
- Respecter la confidentialité des informations
- Éviter tout conflit d'intérêts
- Maintenir un comportement respectueux et non discriminatoire

9. Santé, sécurité et bien-être

PADMAF PLURIELS s'engage à offrir un environnement de travail sécuritaire et respectueux, conforme aux normes applicables.

10. Formation et développement

L'organisme encourage :

- Le développement professionnel continu
- La formation des employés et contractuels
- Le renforcement des compétences culturelles et organisationnelles

11. Bénévoles et stagiaires

- Les bénévoles sont encadrés par des ententes claires
- Les stagiaires bénéficient d'un encadrement adapté
- Leur contribution est valorisée dans le respect des objectifs de l'organisme

12. Confidentialité

Tous les membres doivent respecter la confidentialité des informations internes, des artistes et des partenaires.

13. Résiliation

Les conditions de fin d'emploi ou de contrat sont définies dans les ententes individuelles et respectent les lois applicables.

14. Révision de la politique

Cette politique est révisée périodiquement par le Conseil d'administration afin de s'assurer de sa conformité aux normes légales et aux exigences des bailleurs de fonds.

15. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration de PADMAF PLURIELS.

PADMAF PLURIELS – Une gouvernance humaine, équitable et professionnelle au service des artistes francophones.



Fait a Windsor, le 12/02/2026

Jean Claude KILOZO ISSA

Président du Conseil d'Administration

Windsor Essex

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Claude Kilozo Issa', written over a horizontal line.